

N° 6787¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation
et modifiant**

- 1) la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires,**
- 2) la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques,**
- 3) la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI: De l'enseignement secondaire),**
- 4) la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée,**
- 5) la loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire,**
- 6) la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue,**
- 7) la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote,**
- 8) la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle,**
- 9) la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental,**
- 10) la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers,**
- 11) la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée,**
- 12) la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale,**
- 13) l'article L.622-18 du Code du travail**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(23.5.2017)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 15 mai 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation
et modifiant**

- 1) la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires,
- 2) la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques,
- 3) la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI: De l'enseignement secondaire),
- 4) la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée,
- 5) la loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire,
- 6) la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue,
- 7) la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote,
- 8) la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle,
- 9) la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental,
- 10) la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- 11) la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée,
- 12) la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale,
- 13) l'article L.622-18 du Code du travail

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 mai 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 20 octobre 2015, 29 novembre 2016 et 24 janvier et 28 mars 2017;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 23 mai 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES